

Bienvenue dans le métier

Nous vous souhaitons tout d'abord de vous épanouir, de participer à l'émancipation des élèves, de donner un sens à votre métier qui est socialement utile, au service de l'égalité et de la justice sociale. L'année de stage est un moment particulier de la carrière des enseignant·es. Comment débute mon année de stage ? Quel est le calendrier ? Quelle sera ma rémunération ? Quel reclassement ? Comment se déroule la phase d'affectation à laquelle je participerai ?

Pour répondre à toutes ces questions, et faire face aux difficultés de l'entrée dans le métier, il existe un outil incontournable : l'adhésion à un syndicat. C'est grâce au syndicat que l'on obtient les informations importantes sur l'actualité, que l'on peut être aidé·es dans les démarches, que l'on peut être défendu·es et accompagné·e-s, par exemple dans les instances paritaires. Les militant·es SUD éducation, dans les écoles, les établissements et instances sauront se montrer pugnaces face à la hiérarchie et vous défendre avec efficacité !

Adhérer à SUD éducation, c'est adhérer à un syndicat :

- impliqué dans toutes les luttes syndicales récentes : SUD éducation a été au premier plan de la lutte contre la réforme des retraites, mais aussi contre les attaques récentes dans l'éducation
- qui articule à l'activité syndicale les luttes contre les discriminations
- représentatif au niveau ministériel, et qui défend les personnels face à la hiérarchie, dans les écoles, les établissements et les instances
- qui défend l'importance des pédagogies émancipatrices

Les revendications de SUD pour les stagiaires :

- Un allègement de service : pas plus d'un tiers du temps de service devant les classes, comme cela était le cas jusqu'à la masterisation
- Une formation renforcée sur le temps de service, assurée par des formateurs·trices pour tou-te-s les stagiaires
- Une formation de qualité avec une décharge de service pour les tuteurs et les tutrices
- Un dispositif particulier pour soutenir celles et ceux qui sont en difficulté
- Une formation aux pédagogies coopératives ou alternatives (Freinet, pédagogie nouvelle, pédagogie institutionnelle, GFEN, etc.) pendant la formation initiale
- Une harmonisation des procédures de titularisation dans toutes les académies, garantissant l'équité et les droits des stagiaires avec un contrôle paritaire lors des étapes de titularisation
- L'abandon du fonctionnement actuel de la formation initiale des enseignant·es et le retour à un concours de recrutement à Bac+3 (Licence), suivi de 2 années de formation rémunérées et validées par l'attribution d'un Master pour tou·tes les professeur·es, dans le cadre de vraies écoles de formations des enseignant·es, qui permettraient la poursuite de l'apprentissage disciplinaire et la pédagogie, en articulant temps de formation et découverte progressive du métier.

